

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

à l'attention des territoires des Hauts-de-France

Dispositif d'Accompagnement Collectif « S'ADAPTER AVEC LA NATURE en Hauts-de-France » *Intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans la planification territoriale*

Date de lancement de l'appel : **17 juin 2021**

Date limite de réponse : **30 septembre 2021**

Cet accompagnement est financé grâce au concours du projet européen Life Artisan



En bref

S'adapter au changement climatique avec la Nature en Hauts-de-France : faites vous accompagner par le Cerdd !

Face à des impacts déjà visibles du changement climatique et à ceux à venir, **l'adaptation** est un enjeu central pour les territoires. Complémentaire des stratégies d'atténuation, c'est également une obligation réglementaire pour les territoires, au travers des PCAET.

La Nature est une alliée essentielle pour s'adapter aux évolutions du climat.¹

De nombreux cadres et documents de référence (PNACC2, Stratégie Européenne d'adaptation au CC, ONERC, Plan Biodiversité,...) recommandent d'ailleurs le recours aux Solutions d'adaptation fondées sur la Nature : c'est-à-dire le fait de protéger, restaurer et gérer durablement les écosystèmes naturels pour s'adapter au changement climatique. Pour permettre la mise en place de ces solutions, il faut qu'elles fassent partie intégrante des documents de planification territoriale.

Eau, climat, biodiversité, aménagement du territoire, gestion des risques... L'adaptation au changement climatique est à **l'intersection de nombreux domaines** et cela soulève donc de nombreux questionnements.

Comment s'y prendre ?

Comment intégrer conjointement l'adaptation au changement climatique et la Nature dans les documents stratégiques et de planification ? Comment garantir leur transcription en projets concrets sur le territoire ? Quelles sont les échelles d'action pertinentes pour s'adapter ?

Pour y répondre, le Cerdd propose un accompagnement collectif de 5 à 8 territoires (technicien·nes et élu·es) qui chemineront ensemble pour intégrer les solutions fondées sur la nature dans la planification territoriale.

Les candidat·es sélectionné·es bénéficieront de **l'expérience d'autres territoires** et de l'expertise régionale sur le sujet. Le CERDD et ses partenaires, ainsi qu'un **bureau d'étude spécialisé** les accompagneront tout au long du cycle de rencontres, leur permettant ainsi d'avancer sur leurs projets, d'enrichir leurs documents de planification et d'identifier les pistes pour la prise en compte opérationnelle de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité sur leur territoire.

Enfin, il est demandé aux participant·es de privilégier la construction d'**une équipe-projet** pour cet accompagnement, rassemblant différents acteurs de leur territoire travaillant sur le sujet, afin de lancer une **dynamique de travail décroisée et transversale**. S'adapter au changement climatique nécessite en effet de renforcer les coopérations territoriales et entre les différents services.

Découvrez dans les pages suivantes pourquoi et comment proposer votre candidature.

¹ Voir à ce propos le dossier du CERDD "Nature et Adaptation : les inséparables" (2019) : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Changement-climatique/Ressources-climat/Nature-et-adaptation-les-inseparables>

Le dispositif d'accompagnement S'ADAPTER AVEC LA NATURE en Hauts-de-France

Appui à l'intégration des solutions d'adaptation fondées sur la nature dans les documents de planification

1. Contexte du projet

- **Le Cerdd et son réseau dédié à l'adaptation au changement climatique**

Depuis 2001, le **Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) outille et accompagne les acteurs de la région vers de nouveaux modèles de société** et les incite à être acteurs des transitions économique, sociale et écologique dans les territoires. Son action, tournée en priorité vers les décideur·euses locaux et acteurs relais, des secteurs publics et privés, se décline dans différents domaines dont l'adaptation au changement climatique. Dans le cadre de ce programme le Cerdd a édité un certain nombre de publications sur l'adaptation au changement climatique, les liens entre Nature et Adaptation, les bénéfices de l'Eau et la Biodiversité dans les stratégies d'adaptation,...

Plus d'infos : www.cerdd.org

Le réseau régional Adaptation au changement climatique, animé par le Cerdd, est composé d'une soixantaine de structures : acteurs économiques, structures publiques, associations, acteurs de la recherche, etc. Son ambition est de **favoriser la prise en compte des enjeux de l'adaptation** par les acteurs de la région et de permettre leur mise en mouvement sur ces enjeux. Ce réseau sera une ressource de compétences et d'expériences pour cet accompagnement.

- **Projet Européen Life "Artisan" : s'adapter avec la nature²**

Le projet Life ARTISAN (pour *Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'adaptation fondées sur la Nature*), coordonné par l'OFB, se déploie pour 8 ans avec pour objectif de permettre le développement de projets concrets de SAFN pour faire face aux risques liés aux changements climatiques. Les publics ciblés par le projet sont les collectivités en priorité, mais aussi le public agricole, les gestionnaires de forêts, et d'espaces naturels, les entreprises.

Plus d'infos : www.life-artisan.fr

En Hauts-de-France, le projet Artisan représente une opportunité d'accélérer la mise en œuvre des recommandations du SRADDET³ portant sur l'adaptation au changement climatique, et de créer les conditions d'émergence de projets ambitieux d'adaptation basés sur la Nature.

² La note de cadrage sur les SAFN du projet Artisan servira de base et de définition dans l'approche choisie dans le projet :

https://ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Doc%20technique/Note%20de%20cadrage_projet-life-integre-ARTISAN_110621.pdf

³Le SRADDET mentionne la préservation des services écosystémiques des sols ainsi que l'aménagement du territoire fondé sur la nature. Voir : Les fiches du Sraddet (<https://2040.hautsdefrance.fr/download/decouvrez-la-collection-les-fiches-du-sraddet/>)

2. L'accompagnement du Cerdd

Dans ce cadre, le Cerdd porte un accompagnement collectif auprès de **5 à 8 territoires motivés par la prise en charge renforcée des enjeux d'adaptation au changement climatique et de biodiversité dans la planification**. Le soutien du réseau régional Adaptation pourra permettre une diffusion des savoirs développés par les territoires accompagnés, et ainsi créer les conditions favorables à la multiplication de tels projets.

Ce dispositif vise plus particulièrement les **solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN)** pour faire face aux différentes vulnérabilités liées au changement climatique (îlots de chaleur urbains, inondations, tensions sur la ressource en eau, érosion des sols ou du trait de côte...).

Le principe de l'accompagnement repose sur le **partage d'expériences, l'échange entre pairs** et la **co-construction de solutions** par les participants. Le CERDD, en lien avec l'animatrice régionale de l'OFB sur le projet Life artisan, ses partenaires experts, ainsi qu'un **bureau d'étude spécialisé** sur le sujet accompagneront les territoires pilotes dans leurs projets afin d'enrichir leurs documents de planification et d'identifier les pistes d'action pour la prise en compte opérationnelle de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité.

Un **guide de retours d'expériences** sera également rédigé avec les territoires participants afin de rendre compte des enseignements tirés de cette expérimentation en région Hauts-de-France, et sera diffusé à l'échelle nationale.

Quels sont les objectifs de l'accompagnement proposé par le Cerdd ?

- Aider les territoires à prendre en compte des enjeux climat et biodiversité dans les documents de planification, et notamment les solutions d'adaptation fondées sur la nature
- Identifier et lever les freins à la transcription concrète des orientations des documents de planification, et fournir des outils pour permettre l'opérationnalisation de projets inscrits dans ces documents
- Créer les conditions nécessaires à l'émergence ou à la consolidation et à la réalisation de projets dans les territoires accompagnés (formation, coopération, identification de partenaires,...)
- Capitaliser la démarche et produire un guide de retour d'expérience diffusé à l'échelle nationale

Ce que vous apportera cet accompagnement collectif

- Un accompagnement GRATUIT
- Des conseils méthodologiques et une expertise fournie le bureau d'étude, le Cerdd et ses partenaires
- Un suivi individualisé de vos projets et des conseils personnalisés
- Un échange entre pairs sur vos projets et documents de planification
- Une alternance de temps de formation et de co-production
- Des méthodes, des ressources et des pistes d'action pour alimenter vos documents de planification, vos réflexions et vos projets
- Des argumentaires et des outils d'aide à la décision autour des enjeux d'adaptation et de biodiversité
- Une dynamique de travail transversal au sein de votre équipe-projet

Quelles sont les modalités générales de l'accompagnement ?

- Un engagement sur 1 an et demi environ à partir de fin 2021
- Montage d'une équipe-projet au sein du territoire
- 5 rencontres d'une journée regroupant l'ensemble des territoires retenus
- Une 1/2 journée d'atelier de restitution

Comment se dérouleront les séances de travail ?

- **Le matin** : Apport de ressources et de connaissance sur les besoins identifiés collectivement
- **L'après-midi** : Mise en situation et échange entre pairs sur des projets concrets

Constituer une équipe-projet pour l'accompagnement

Il est demandé pour la réponse à cet appel de constituer une **équipe-projet de 2 à 5 personnes** réunissant les différents services ou partenaires du projet, dont au moins un·e technicien·ne et un·e élu·e. Une personne devra être désignée chef·fe de file de cette équipe et présente à l'intégralité des rencontres. **Chaque membre de l'équipe devra être présent sur au moins deux événements liés au projet** (rencontre, temps de restitution, visite de terrain...)

Pourquoi constituer une équipe ? Les enjeux d'adaptation au changement climatique se situent à l'intersection de nombreux enjeux, de nombreuses échelles territoriales et de nombreux sujets. S'adapter au changement climatique, c'est donc aussi renforcer les coopérations au sein du territoire. Cet accompagnement sera donc également l'occasion d'**expérimenter des méthodes de travail décroisées et transversales**.

Exemple de membres d'une équipe projet :

- *Animateur·ice du PCAET porté par le SCoT (chef·fe de file)*
- *Chef du service Urbanisme d'un l'EPCI du territoire*
- *Technicien·ne en charge du PAPI sur le territoire*
- *Élu·e communautaire en charge des questions biodiversité*
- *Technicien·ne de l'Agence d'Urbanisme du territoire*

Est-il possible de se porter candidat sans équipe projet ? Si votre équipe n'intègre pas d'autres structures du territoire, vous pouvez tout de même vous porter candidat à l'accompagnement. Cependant, votre équipe devra intégrer des personnes des différents services de votre collectivité, et au moins un·e élu·e.

Quel type de structure ou de participant·e peuvent répondre à cet AMI ?

Au delà des élu·es et technicien·nes des EPCI (PCAET, PLUi, biodiversité,...), cet accompagnement s'adresse à toutes les structures porteuses de documents stratégiques et de planification des sujets climat, biodiversité et eau. Par exemples :

- Animateur·ice de SAGE
- Animateur·ice de SCoT
- Animateur·ice de PAPI
- Animateur·ice de COTRI
- Animateur·ice de GEDA

- Technicien·ne d'un Parc Naturel Régional
- Technicien·ne d'une agence d'urbanisme
- Urbaniste, paysagiste travaillant sur des projets climat/biodiversité auprès de territoires
-

Quels sont les critères d'engagements liés à la participation à cet accompagnement ?

En répondant à cet appel à candidature, vous vous engagez concrètement à participer activement aux différentes étapes du dispositif d'accompagnement. Une convention sera signée afin de pérenniser les engagements respectifs du Cerdd et du territoire dans le cadre de l'accompagnement.

Et en particulier :

- à être présent·e à l'intégralité des rendez-vous de l'accompagnement
- à mobiliser les élu·es de votre collectivité
- à dédier du temps de travail à cet accompagnement
- à mobiliser l'ingénierie locale pour faire avancer le projet
- à diffuser les résultats de la démarche

Et à répondre à des critères de sélection, condition préalable indispensable de l'engagement de la collectivité dans le dispositif, à savoir

- Un portage politique et technique local fort
- Une motivation et les garantis de la mobilisation des élu·s et technicien·nes

3. L'appel à candidature : comment y répondre ?

Pour faire acte de candidature, merci de compléter le formulaire en ligne (rubrique actualités) :

<http://www.cerdd.org/CERDD/Les-RDV-du-Cerdd/Formulaire-de-candidature-au-Dispositif-d-Accompagnement-Collectif-S-ADAPTER-AVEC-LA-NATURE-en-Hauts-de-France>

Un exemplaire de ce formulaire est également disponible en annexe. Vous pouvez donc l'utiliser afin de préparer vos réponses avant de le remplir en ligne.

Dans votre formulaire, précisez bien les motivations des décideur·euses politiques locaux·les, les thèmes voire pistes de travail envisagés que vous voudriez que nous explorions ensemble. Précisez également les vulnérabilités principales auxquelles fait face votre territoire ainsi que les projets en cours ou prévus (sans rentrer dans les détails).

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous **transmettre éventuellement des documents complémentaires** que vous jugerez utiles pour l'étude de votre candidature par les membres du jury de sélection.

La sélection des « territoires pilotes » :

Le Cerdd constituera un jury pour sélectionner les territoires. Celui-ci sera composé des partenaires financiers et techniques du Cerdd – DREAL, Région Hauts-de-France, ADEME, Agence de l'Eau Seine Normandie, OFB et le cas échéant d'autres partenaires impliqués dans les travaux du Cerdd dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

Date de lancement de l'appel à candidature : le 17 juin 2021

Date limite pour y répondre : le 30 septembre 2021

Date prévisionnelle de lancement de l'accompagnement : fin 2021

4. Votre contact au Cerdd sur ce projet

Félix Vève, Chargé de mission adaptation au changement climatique.

Courriels :

fveve@cerdd.org

climat@cerdd.org

Téléphone :

03 21 08 52 40

03 21 13 52 97

**Formulaire de candidature pour bénéficiaire du dispositif d'accompagnement du Cerdd
S'ADAPTER AVEC LA NATURE en Hauts-de-France**

*Appui à l'intégration et la mise en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature dans la
planification territoriale*

Nom de la structure « cheffe de file » et coordonnées

Noms et qualités des responsables du projet au sein de la structure cheffe de file :

Référent·e(s) politique(s) :

Référent·e(s) technique(s) de la structure cheffe de file :

Préciser la personne contact principale pour le Cerdd :

Noms et qualités des membres de l'équipe-projet et coordonnées :

Motivations des décideur·euses politiques locaux·les et des partenaires à s'engager dans le dispositif (10 à 15 lignes)

Actions déjà réalisées ou en projet dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité, en particulier des solutions d'adaptation fondées sur la nature. (10 à 20 lignes)

Thèmes ou pistes de travail envisagés (grands domaines d'actions, projets potentiels... sur le climat et la biodiversité, les documents de planification, etc.) (10 à 15 lignes)

Principaux besoins identifiés (au sein de votre organisation, à l'échelle du territoire) dans le domaine des solutions fondées sur la nature, de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité (vulnérabilités principales, enjeux, freins identifiés, difficultés,...) (10 à 15 lignes)

Êtes-vous engagé dans un processus de révision de documents stratégiques ou de planification ? Si non, avez-vous une révision prévue à court ou moyen terme ?
Merci de préciser également si un PCAET est en vigueur ou en projet sur votre territoire et d'en détailler succinctement les actions du volet adaptation

Formulaire à adresser en version électronique (en version « .doc » et pdf) à ebertin@cerdd.org, et fveve@cerdd.org

N'hésitez pas à nous transmettre éventuellement des documents complémentaires que vous jugerez utiles pour l'étude de votre candidature.